



Comité interministériel à l'intégration

5 JUIN 2018

S'investir ensemble



Édito

Notre pays a une belle tradition d'accueil. Guillaume Apollinaire, Marie Curie, Tahar Ben Jelloun, Albert Cohen, et tant d'autres : elle est longue, la liste de ces « étrangers qui ont fait la France », pour reprendre le titre du dictionnaire écrit par l'historien Pascal Ory.

Pourtant, notre politique d'intégration n'est pas à la hauteur de cette tradition. Nombre des étrangers entrés légalement en France ne parviennent pas, au terme du « contrat d'intégration républicain », au degré de maîtrise de la langue française qui leur donnerait les meilleures chances de s'insérer dans la société. Nombre d'entre eux connaissent des difficultés persistantes pour accéder à l'emploi.

C'est pour remédier à ces faiblesses que le Gouvernement, à la demande du Président de la République, a engagé une réforme de cette politique. Celle-ci trouve toute sa place dans l'équilibre général de notre politique d'immigration et d'asile. Nous voulons que nos règles et que nos engagements soient d'application effective : efficacité du système d'asile, avec des délais réduits pour la prise de décision, efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière, mais aussi efficacité et qualité de l'accueil des étrangers admis au séjour en France.

Pour cela, nous avons retenu une méthode. D'une part, le Gouvernement a confié au député Aurélien TACHÉ une mission de réflexion et de proposition, traduite dans un rapport intitulé « Pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France ». Au terme d'une large consultation, M. TACHÉ a formulé des propositions précises qui ont nourri les travaux du Gouvernement. D'autre part, compte tenu des problématiques particulières rencontrées par les réfugiés, celui-ci a confié au préfet Alain RÉGNIER la fonction de délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés.

La réunion du comité interministériel à l'intégration est l'occasion de dessiner un plan d'actions global, donnant à l'étranger qui nous rejoint les meilleures chances de réussir sa vie en France. Cela implique un effort particulier, partagé entre l'étranger et la société qui l'accueille, pendant les premières années du séjour dans notre pays, car cette période est décisive. Mais la politique d'intégration n'est pas une politique publique « isolée ». Elle se prolonge notamment avec la politique de la ville et avec l'ensemble des démarches engagées pour donner sa chance à chacun et « faire République » ensemble. Elle passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société : l'État, bien sûr, mais aussi les collectivités territoriales, les entreprises, les associations – et les personnes concernées elles-mêmes.

Dans ce cadre, notre politique d'intégration doit miser plus fortement sur l'apprentissage de la langue française, sur la participation active des personnes concernées à la vie de la société, sur l'orientation professionnelle et l'accès à l'emploi, et sur un accompagnement dédié aux publics les plus vulnérables, notamment les réfugiés. C'est le sens des décisions que le Gouvernement a prises, ce 5 juin 2018, à l'occasion du comité interministériel à l'intégration.

Édouard Philippe

« Je souhaite que nous accueillions de manière exigeante et conforme à nos valeurs. Je souhaite que nous contritions tout de suite, parce que c'est ce que nous devons à nos concitoyens. Je souhaite que nous intégrions de manière irréprochable celles et ceux à qui nous assurons la protection de l'asile ou des titres légitimes. Mais je souhaite que nous reconduisons de manière intraitable celles et ceux qui n'ont pas de titre. »

Emmanuel Macron, 18 octobre 2017

L'intégration des étrangers qui arrivent légalement en France est une priorité absolue pour le Gouvernement. Plus de 220 000 personnes s'installent chaque année dans notre pays avec un titre de séjour. Parmi elles, on compte de plus en plus de réfugiés. Leur donner les moyens de maîtriser notre langue, de s'appropriier les valeurs de la République, de nouer de nouvelles relations sociales dans leur environnement, de travailler, de participer à la vie culturelle, de s'impliquer activement dans la société dans toutes ses dimensions, est déterminant pour eux mais aussi pour notre société. À l'enjeu individuel s'ajoute un enjeu de cohésion sociale. Les efforts déployés pendant les premières années de présence des étrangers sur notre territoire sont décisifs pour forger ce qui sera leur quotidien tout au long de leur séjour.

Cette priorité implique un effort partagé et mutuel entre l'étranger qui arrive en France, pendant les cinq premières années de son séjour, et la société d'accueil, qui investit pour que ceux qui rejoignent la France aient *« une chance de vivre et de réussir en France »* (Edouard Philippe, 20 février 2018), pour que la France soit vraiment une chance pour tous.

Cet effort partagé et mutuel se traduit par la signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR), qui inclut :

- de la part de l'État, un parcours personnalisé permettant d'apprendre la langue française, condition de toute intégration, de se former aux valeurs de la République, et de s'insérer effectivement dans la société grâce à un accompagnement adapté ;
- de la part de l'étranger, un engagement à suivre ces formations qui manifeste sa volonté de trouver sa place dans la société française.

Nommé par le Premier ministre en mission auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, le député Aurélien Taché, dans son rapport *« Pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France »*, rendu le 19 février dernier, a fait le constat de l'insuffisance actuelle du contrat d'intégration républicaine sur le plan linguistique, économique et social. *« Il est temps d'assumer une véritable politique publique d'intégration, ambitieuse et exigeante »* (Aurélien Taché).

Présidé par le Premier ministre, le comité interministériel à l'intégration réuni ce mardi 5 juin fait suite à ce rapport. En arrêtant une série de mesures concrètes permettant aux étrangers nouvellement arrivés de prendre une part active à la société, ce comité interministériel dessine un plan d'actions aussi ambitieux qu'exigeant.

Touchant à un très grand nombre de domaines, de l'apprentissage de la langue et de l'appropriation des valeurs de la République à l'accès au sport et à la culture en passant par l'insertion professionnelle, et s'appuyant sur des propositions complémentaires notamment pour répondre aux besoins spécifiques des réfugiés, ce comité s'appuie sur la mobilisation de tous les ministères concernés, la nomination du délégué interministériel à l'accueil et l'intégration des réfugiés et en appelle à celle de l'ensemble des composantes de la société.

Ainsi, les ministères de l'Intérieur, des Solidarités et de la Santé, du Travail, de la Culture, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, des Sports, le délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement et le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés ont décidé des mesures suivantes :

I. Parvenir à l'autonomie par l'apprentissage du français

La langue est un élément essentiel de l'autonomie et de l'intégration dans la société. Il est aujourd'hui nécessaire d'amplifier la formation linguistique au moment où augmente la part des étrangers qui arrivent en France sans jamais avoir été en contact avec le français.

Aujourd'hui : 40 % des signataires du CIR n'atteignent pas le niveau cible (A1) en français.

Demain : comme le prévoit le projet de loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, cette formation devra être « suffisante pour permettre à l'étranger primo-arrivant d'occuper un emploi et de s'intégrer dans la société française ».

✓ **Plus de cours de français** : le nombre d'heures de français sera doublé, en vue de se rapprocher des meilleurs standards européens (Norvège, Allemagne). Dès 2019, les étrangers pourront bénéficier de 400 heures de cours de langues, contre seulement 200 heures aujourd'hui.

✓ **Des cours mieux adaptés au public** : des cours spécifiques seront mis en place pour les publics ne sachant ni lire ni écrire, avec 600 heures de cours (voir focus). Pour l'ensemble des étrangers, les formats des cours seront adaptés, avec des plus petites classes, plus homogènes, pour faciliter effectivement l'apprentissage.

✓ **Des formations modernisées** : l'amélioration de la qualité pédagogique des formations dispensées passe par une meilleure adaptation aux besoins pratiques des stagiaires, par une modernisation des outils faisant une plus large place à l'interactivité et au numérique.

✓ **Un accès facilité des parents aux cours de langue** : des offres de gardes d'enfants seront développées pour faciliter la présence aux formations des jeunes parents. Cela permettra de lever un des principaux freins identifiés à l'assiduité aux cours. Cette mesure bénéficie en particulier aux femmes, dont le parcours d'intégration, surtout lorsqu'elles ont la charge de jeunes enfants, se révèle plus complexe à mener à bien.

✓ **Une certification du niveau atteint** : Les étrangers qui auront atteint le niveau visé (A1) à l'issue de leur formation linguistique pourront bénéficier d'une certification de ce niveau, permettant de prouver plus facilement leur compétence linguistique pour une recherche d'emploi, une entrée en formation.

FOCUS : Apprendre le français quand on n'a pas été scolarisé

Un accompagnement particulier pour les étrangers les plus en difficulté avec la lecture et l'écriture, beaucoup n'ayant pas été scolarisés dans leur pays d'origine, sera généralisé sur l'ensemble du territoire.

Les entretiens menés à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) avec les étrangers primo-arrivants permettent de repérer les personnes ne sachant ni lire ni écrire dans leur langue d'origine et/ou dans la langue française. Le ministère de l'intérieur a donc expérimenté un dispositif adapté pour l'apprentissage de la langue française pour ce public « non lecteur-non scripteur ».

Ce dispositif expérimental conduit par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et plusieurs experts et enseignants-chercheurs a été mené au premier trimestre 2018. Trois directions territoriales de l'OFII (Bobigny, Lyon, Caen) ont participé en réunissant des groupes de 12 à 15 stagiaires. Pour chacun de ces groupes, des aménagements de programme d'apprentissage ont été réalisés pour trouver et appliquer les formules les plus prometteuses : module préalable au suivi du cours de droit commun, suivi parallèle ou cursus entièrement distinct ; utilisation de documents du quotidien plutôt que de manuels ; sollicitation constante des stagiaires, recours à des outils numériques.

Au regard des premiers résultats probants obtenus par les participants, ce dispositif innovant de formation pour les « non lecteurs-non scripteurs » va être déployé sur l'ensemble du territoire.

II. Participer activement à la société

« Au fond, une intégration réussie repose sur une logique de participation active. Participation active de la personne qui est accueillie. Participation active de la société qui accueille. »

Édouard Philippe, 20 février 2018

L'intégration dans la durée suppose que les étrangers bénéficient rapidement d'une formation complète leur permettant de s'approprier les principes et les valeurs de la République, mais aussi qu'ils puissent participer activement à la vie de la société.

Aujourd'hui, la formation civique, dispensée sur deux jours, est très insuffisante et mal organisée, car concentrée sur les premières semaines, alors que la maîtrise de la langue française est encore un imparfaite.

Demain, une formation civique réinventée pour une participation plus active des étrangers dans la société.

✓ **Une formation civique plus consistante** : de 12 heures aujourd'hui, la formation civique passera à 24 heures.

✓ **Une formation civique plus en phase avec les besoins** : la formation civique de demain sera organisée en plusieurs temps, au fil du parcours d'intégration, pour que les bénéficiaires en tirent le meilleur profit. Elle bénéficiera d'un dispositif d'interpréariat modernisé, en simultané, pour favoriser l'interactivité. Elle inclura davantage de visites à l'extérieur (institutions républicaines etc.), sera plus centrée sur les situations concrètes et enrichie de thèmes non abordés aujourd'hui comme la parentalité.

✓ **Deux fois plus d'ateliers pour les parents étrangers à l'école** : le rôle intégrateur de l'école, creuset de la société française, concerne les élèves mais aussi les parents. Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants », co-porté par le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale, sera doublé pour toucher dès 2019 plus de 10 000 parents (cf. focus).



Imran Zahir Imranullah ALKOZAI, 27 ans, Afghan
Habite Le Mans
Titulaire d'un CDI
Espère devenir entrepreneur

Je suis arrivé en France après un long périple de plusieurs mois . J'ai hésité, réfléchi et finalement décidé de m'installer au Mans

Lorsque j'ai obtenu la protection subsidiaire, j'étais heureux d'avoir des papiers. Avoir mon permis de conduire, c'était une deuxième bonne surprise. L'échange du permis m'a aidé à trouver du travail et je pouvais me déplacer plus facilement.

J'ai suivi des cours de français à l'université du Maine avant de suivre les cours proposés par l'OFII. J'ai pu faire une formation et c'est comme ça que j'ai rencontré le personnel du Relais Emploi qui m'ont aidé.

Je suis impatient d'avoir une carte de résident pour faire des démarches auprès des banques et demander un prêt pour acheter une voiture. Je sais que je dois attendre un peu, quelques années... Mais je suis vraiment pressé d'être résident. Je pense que ce sera plus simple pour les différentes démarches.

Je souhaite rester au Mans car j'ai mon travail, j'ai un CDI dans un restaurant où j'ai occupé différents postes. Aujourd'hui je veux continuer à y travailler pour avoir de l'expérience. Mais j'ai des projets, j'envisage de monter mon entreprise un jour. Je me suis déjà rendu à la CCI pour me renseigner. Je sais qu'il faudra que je fasse des formations. Mais j'attends un peu, la priorité c'est de continuer à apprendre au restaurant et de devenir résident.

Pour moi le plus important pour réussir son installation en France, c'est d'apprendre le français et de rencontrer des gens. Il faut rencontrer des gens pour pratiquer la langue et pour avoir des contacts pour trouver du travail.

FOCUS : Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants

Le dispositif « **Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants** » (OEPRE) soutenu par les ministères de l'Intérieur et de l'Éducation nationale est conçu pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances pour les jeunes immigrés ou issus de l'immigration. Il propose aux parents étrangers dans les écoles des ateliers pour apprendre le français, mieux connaître les valeurs de la République et comprendre le fonctionnement de l'école.

Le bénéfice de ce dispositif est triple : les parents améliorent leur maîtrise de la langue française, leur connaissance du système éducatif français et des principes de la citoyenneté.

Ce dispositif connaît un succès grandissant : au lancement du dispositif en 2008, 12 départements se sont engagés dans ce dispositif. Aujourd'hui plus de 70 départements proposent des ateliers OEPRE aux parents. Cette réussite se mesure au-delà des chiffres : le dispositif est plébiscité à la fois par les chefs d'établissement, les enseignants et surtout par les parents : ils étaient 6 762 à prendre part aux 435 ateliers organisés au cours de l'année scolaire 2016-2017 (source : enquête DGESCO).

✓ **Un accès renforcé à la culture :**

- **Un Pass culture pour les jeunes étrangers :** Comme les autres jeunes de 18 ans, un Pass culture d'un montant de 500 euros sera attribué à chaque jeune étranger disposant d'un titre de séjour et leur permettra d'effectuer des sorties culturelles, d'acheter des biens culturels, d'accéder à des enseignements artistiques.
- **Des actions de médiation en direction des étrangers :** l'accompagnement des structures culturelles (musées, théâtres, festivals, ...) qui conduisent des actions de médiation en direction des migrants sera renforcé, sur la base des préconisations de la mission confiée à Benjamin STORA.
- **Un rôle renforcé des bibliothèques dans l'apprentissage du français :** dans le cadre du plan pour les bibliothèques porté par le ministère, un accompagnement sera apporté aux établissements qui souhaitent proposer des services d'apprentissage du français, notamment pour les étrangers.

✓ **Des bourses pour l'enseignement supérieur :** les bourses sur critères sociaux seront ouvertes aux bénéficiaires de la protection subsidiaire.

✓ **Une participation active par le sport :** via la plateforme « Sport facteur d'inclusion sociale », des projets destinés aux migrants et réfugiés seront spécifiquement développés ; la pratique sportive des élèves de familles primo-arrivantes sera promue dans le cadre du label « Génération 2024 » qui vise à renforcer les passerelles entre l'école et les clubs ou associations sportives.

FOCUS : Badminton et intégration

La fédération française de badminton a créé le projet « les volants de l'union » avec des associations et des étudiants. Des binômes de joueurs (français et réfugiés) s'entraînent gratuitement au sein des clubs participants : un bon moyen pour faciliter la pratique sportive, l'échange, et l'inclusion dans la société des réfugiés.



Jose-Luis MANRIQUE ALDUDE, 25 ans, Français originaire du Pérou
Habite Cayenne
Technicien Informatique à la mairie de Cayenne

Je suis né à Lima, au Pérou. Je suis arrivé en France, en Guyane vers 13 ans. La priorité de mes parents, c'était de m'inscrire à l'école et de m'aider à apprendre le français. J'ai donc fait mon entrée en classe de sixième et j'ai suivi des cours de soutien pour apprendre la langue. Un an plus tard je parlais français ! Après le collège, je suis allé au lycée à Cayenne où j'ai passé un bac en mécanique-maintenance. J'ai ensuite cherché du travail et comme je n'en ai pas trouvé, j'ai fait des formations en informatique. Grâce à ces formations, j'ai réussi à trouver un travail à la mairie de Cayenne comme technicien informatique. J'y travaille depuis 2013. J'ai des projets, j'espère pouvoir suivre des formations pour passer des concours de catégorie A et devenir cadre, avoir un poste d'ingénieur.

Avant d'arriver en Guyane, pour moi la France, c'était Louis XIV, Louis XV et Napoléon. Et j'ai découvert plein d'autres choses et surtout j'ai rencontré des personnes accueillantes et un mode de vie différent du Pérou. La vie en Guyane était plus calme. La bonne surprise pour moi, c'était d'avoir des cours de sport à l'école.

Mes conseils, c'est d'apprendre le français et de respecter le pays qui nous accueille, c'est fondamental. Et surtout de faire le nécessaire à l'école pour ensuite pouvoir avoir des projets de carrière, il faut aller jusqu'au bout !

III. Insérer dans l'emploi et dans la vie économique

« *Second engagement : lever les freins à l'insertion professionnelle des personnes que nous accueillons. Vous nous proposez, monsieur le député, d'ajouter un volet « orientation professionnelle » au contrat d'intégration républicaine. Je vous dis oui, bien sûr ! »*

Édouard Philippe, 20 février 2018

Aujourd'hui, le contrat d'intégration républicaine s'arrête à l'apprentissage du français.

Demain, l'insertion professionnelle, élément déterminant de l'autonomie, devient une priorité de la politique d'intégration. Elle se traduit par une nouvelle prise en compte de cette dimension dès l'accueil par l'OFII et par la mise en place d'un parcours d'orientation et d'insertion professionnelle.

Ajouter une dimension professionnelle personnalisée au contrat d'intégration républicaine (CIR)

- ✓ **Un accueil à visée professionnelle en début de CIR** : le rôle d'information sur l'emploi de l'OFII en début de parcours sera renforcé.
- ✓ **La création d'un entretien de fin de CIR** : lors de cet entretien, l'OFII oriente les étrangers vers l'opérateur du service public de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale, APEC) le plus à même de les accompagner, en s'appuyant sur un kit d'outillage. Une charte présentera l'engagement des parties prenantes et l'articulation de leurs interventions.
- ✓ **Un entretien approfondi d'orientation professionnelle pour chaque primo-arrivant en recherche d'emploi** : Cet entretien permettra de déterminer le parcours adapté selon les besoins de chacun (âge, difficultés sociale, linguistique...). Chaque opérateur du service public de l'emploi est mobilisé pour organiser un accompagnement vers l'emploi, construit avec la personne, en adéquation avec le marché du travail.

Lever les freins, ouvrir l'accès à l'emploi

- ✓ **Des formations linguistiques permettant d'occuper rapidement un emploi** : les formations en français à visée professionnelle seront développées.
- ✓ **Favoriser l'accès au travail des demandeurs d'asile** : les demandeurs d'asile en attente de réponse de l'OFPPA pourront accéder au marché du travail dans un délai de six mois.

- ✓ **Lutter contre les ruptures de parcours** : grâce au projet de loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, les réfugiés bénéficieront d'un accès rapide aux droits (travail, droits sociaux, logement) dès l'obtention de leur statut. Un dispositif « anti-rupture de parcours » est créé pour les étrangers détenteurs de titres de séjour pérennes.

Faciliter la reconnaissance des qualifications et l'accès à l'apprentissage :

- La reconnaissance des formations et expériences professionnelles sera mieux accompagnée pour aider les étrangers dans la poursuite de leurs études ou dans leur insertion professionnelle.
- 1 000 parcours de VAE collective seront également initiés en vue de l'obtention d'un titre professionnel du ministère du Travail.
- Les préfets et les services compétents seront sensibilisés à l'importance de faciliter l'apprentissage par la délivrance d'autorisations de travail dans cette hypothèse.

- ✓ **Mobiliser les réseaux d'entreprises** : le monde économique et les réseaux d'entreprise sont aussi mobilisés, par exemple avec l'implication du réseau des clubs régionaux des entreprises partenaires de l'insertion (CREPI), de la Fondation Agir contre l'exclusion (FACE), des chambres consulaires...

FOCUS : L'engagement civique et économique des entreprises pour des personnes réfugiées

Le Medef a lancé des expérimentations afin de faciliter l'emploi des réfugiés et de répondre aux besoins des entreprises. Ces programmes, basés sur le droit commun de la formation professionnelle, permettent une mise à niveau rapide des participants, moyennant quelques adaptations : 400 heures de formation et d'immersion en entreprise sont ainsi dispensées.

Trois types de métiers sont déjà concernés sur tout le territoire : le métier de couvreur, les métiers de la banque et les métiers de l'ingénierie et du numérique. Les premiers résultats montrent une forte capacité d'assimilation professionnelle mais aussi la nécessité d'un accompagnement social global comprenant tous les aspects de la vie courante.

Des programmes locaux d'intégration pour l'accès à l'emploi

L'intégration des étrangers dans l'emploi doit tenir compte des caractéristiques de chaque territoire, en particulier des métiers qui peinent à recruter, des formations professionnelles disponibles ou de la situation du marché du logement.

✓ **Un soutien aux initiatives locales :** Les préfets disposeront de moyens pour accompagner les initiatives locales et coordonner les acteurs, sans doubler les compétences des collectivités locales mais en mobilisant la société civile.

✓ **Des parcours spécifiques correspondant aux besoins des jeunes :**

- L'offre de service des missions locales pour les moins de 26 ans sera mobilisée via le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).
- Un sas linguistique et socio-professionnel d'une durée de 3 à 6 mois sera expérimenté pour 3 000 jeunes étrangers récemment arrivés en France dès 2018 et 5 000 en 2019. Ce sas sera proposé par les missions locales à partir de septembre 2018 et permettra aux jeunes de poursuivre leur parcours d'accès vers l'emploi dans les dispositifs de droit commun (garantie jeunes, école de la 2^e chance, apprentissage etc.).

FOCUS : Le service civique pour les jeunes étrangers

Le service civique permet aux jeunes de s'engager pendant 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général. Il s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans motivés, sans conditions de qualification, y compris aux jeunes étrangers séjournant en France munis d'un titre de séjour.

L'accès aux missions de service civique sera valorisé et facilité pour les jeunes étrangers et dans le même temps sera poursuivi le déploiement des missions de service civique d'appui et de soutien aux étrangers.

Le service civique fournit aux jeunes une expérience utile, valorisable dans une recherche d'emploi. Il permet également à ceux qui pourraient avoir perdu confiance de retrouver une image de soi positive et de modifier le regard de la société sur les jeunes issus de l'immigration.

✓ **Une participation facilitée à la vie économique :** les conditions d'accès aux comptes bancaires des étrangers primo-arrivants seront améliorées. Dans cette perspective, un travail sera conduit pour favoriser la coopération entre l'OFII, les associations agréées, le Groupe La Poste et sa filiale, La Banque Postale, et ainsi faciliter l'accompagnement dans leurs démarches et l'accueil au guichet de ces primo-arrivants dans le respect de la réglementation en vigueur.



David HOVSEPYAN, 20 ans, Français d'origine arménienne
Habite Clermont-Ferrand
Gymnaste, artiste, ancien membre de l'équipe de France de gymnastique

Je suis arrivé en France le 23 décembre 2012, j'avais 13 ans. Mes parents étaient arrivés avant moi et avaient fait leur demande d'asile. Je les ai rejoints et on s'est d'abord installé à Clermont-Ferrand. On a d'abord habité un immeuble dédié aux étrangers qui demandaient l'asile. J'ai été surpris : 3 semaines après mon arrivée, j'étais inscrit à l'école. J'ai intégré une classe pour apprendre le français, une classe LPEZA. Après un mois d'école, on a déménagé à Montluçon, on a changé de ville pour aller en CADA. J'ai pu poursuivre ma scolarité et j'ai intégré une classe de 4ème. Après le collège, j'ai fait un lycée professionnel.

J'ai fait un CAP de chaudronnerie. On m'a demandé si j'aimais bien travailler avec les mains, j'ai répondu oui. J'ai passé mon CAP et j'ai persévéré.

J'ai eu de la chance, quand j'étais en CADA on m'a aidé à trouver une salle de gymnastique pour que je puisse m'entraîner. J'avais commencé la gymnastique acrobatique en Arménie quand j'avais 5 ans. J'ai rencontré un porteur avec qui je me suis entraîné et on a fait des compétitions ensemble. On a été trois fois champion de France et on a même été vice-champion du monde ! Pour moi, c'est grâce au sport que j'ai pu devenir Français à 18 ans. Malheureusement je me suis blessé, j'ai donc abandonné la compétition et je me suis tourné vers le cirque. Aujourd'hui, je fais des spectacles dans toute la France.

Ce qui m'a paru bizarre au début, c'était la liberté d'expression, les gens disent tout ce qu'ils veulent et je ne comprenais pas les blagues... Mais aujourd'hui, moi aussi je fais des blagues. L'an dernier, j'ai fait un service civique comme entraîneur dans un club de gym, ça m'a fait plaisir de consacrer du temps aux autres et de les aider dans un sport que j'affectionne.

Ce que j'aime, c'est donner du plaisir aux gens, les entendre applaudir lors des représentations. Mon travail, c'est ma passion et mon plaisir. J'ai conscience que c'est dangereux et qu'un jour il faudra que je pense à la suite... Ce métier, c'est une chance parce que ça me permet de voyager en France et en Europe.

IV. Développer des parcours d'intégration adaptés pour les réfugiés

« C'est l'honneur de la France que de tout mettre en œuvre pour permettre à celles et ceux qu'elle accueille, qui sont persécutés dans leur pays, qui fuient les théâtres de guerre, de devenir des membres à part entière de notre société. Il faut aujourd'hui investir dans l'intégration pour éviter que demain, ceux qui vivent aujourd'hui côte à côte ne se retrouvent face à face »

Gérard Collomb

■ ■ ■ **Aujourd'hui**, l'obtention du statut de réfugié marque la fin de l'accompagnement pour des personnes pourtant vulnérables.

■ ■ ■ **Demain**, les besoins propres de ceux qui ont dû fuir leur pays et en sont durablement marqués seront pleinement pris en compte dans la durée, pour qu'ils trouvent toute leur place dans la société.

Un parcours d'intégration renforcé et adapté doit être proposé aux réfugiés dans le cadre de la stratégie nationale d'accueil et d'intégration des réfugiés (jointe à ce dossier).

Un accompagnement social individualisé : dès le 1^{er} janvier 2019, chaque réfugié bénéficiera d'un tel accompagnement pour faciliter les démarches des premiers mois suivant l'obtention du statut (santé, ouverture des droits sociaux, apprentissage du français, formation professionnelle).

✓ **L'extension des dispositifs innovants d'accès à l'emploi** : 5 000 personnes bénéficieront dans les années à venir de dispositifs d'accompagnement global innovants, incluant les bénéficiaires du programme HOPE (*voir focus*), notamment dans le cadre d'appels à projets territorialisés.

✓ **Des programmes d'accompagnement à l'autonomie** : les programmes d'accompagnement global des réfugiés (vers le logement, la formation, l'emploi), sur le modèle des programmes « Accelair » ou « Reloref » développés par des associations seront étendus dans chaque région d'ici 2020.

FOCUS : Un atelier «emploi-compétences» pour les entreprises et les réfugiés

Le délégué interministériel à l'accueil et l'intégration des réfugiés réunit les administrations et les opérateurs économiques le 18 juin 2018 pour favoriser les partenariats public-privé et favoriser l'insertion professionnelle des réfugiés. L'objectif est que les besoins des entreprises rencontrent les compétences des réfugiés et leurs capacités d'apprentissage. Pour cela, il faut lever tous les freins réels ou supposés qui limiteraient les possibilités d'embauche et d'intégration.

✓ **L'accès au logement, première étape du parcours d'intégration**. À ce titre, la circulaire du 12 décembre 2017 co-signée par le ministre de l'intérieur et de la cohésion des territoires prévoit la mobilisation de 20 000 logements grâce à l'implication de tous les acteurs concernés, élus, services de l'État, bailleurs sociaux, tissu associatif et secteur privé. Cette dynamique sera soutenue par la reconduction de mesures d'accompagnement favorisant l'autonomie et le maintien dans le logement des réfugiés et le maintien de dispositifs tremplin tels que l'hébergement citoyen de réfugiés chez les particuliers.

✓ **Un pilotage dédié** : la délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés a été créée en janvier 2018 afin de piloter et coordonner les actions en faveur de l'intégration des réfugiés, qui, parmi l'ensemble des étrangers, sont un public particulièrement vulnérable, justifiant un accompagnement renforcé.

FOCUS : le programme HOPE

Le programme Hope (hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi) est un dispositif innovant d'intégration de 1 000 réfugiés par la formation aux emplois non pourvus sur 3 secteurs clés : BTP, services et industrie. Grâce à un parcours de 8 mois composé de cours de français intensif et d'apprentissage d'un métier directement en entreprise (les réfugiés sont en contrat de professionnalisation), les réfugiés ont vocation à décrocher des contrats en entreprises à l'issue de leur parcours.

Démarré en octobre dernier avec une cohorte de 500 personnes, les premiers résultats sont très positifs : une assiduité remarquable aux formations, un très fort taux de certification (84 % pour les 50 premières sorties du programme, déjà 11 contrats chez PSA sur un groupe de 12 personnes formées aux métiers de l'automobile, des recrutements dans les métiers du bâtiment par des établissements culturels parisiens...).

L'opération est co-financée par l'État et les branches professionnelles. 1 000 réfugiés sont concernés par ce programme en 2018, 1 000 de plus bénéficieront d'un tel dispositif en 2019, et autant en 2020 (3 000 au total à horizon 2020).

Une attention particulière doit être apportée à la prise en charge des réfugiés les plus vulnérables.

- ✓ **Faciliter l'accès aux soins** : en renforçant la prise en charge des syndromes post-traumatiques, notamment par le soutien aux associations spécialisées, car leur santé a pu être a en effet été éprouvée par la dureté du parcours effectué pour rejoindre l'Europe depuis leur pays d'origine. Au-delà de la nécessaire information sur l'accès au système de soins français pour les populations, il convient d'organiser une prise en charge la plus précoce possible

FOCUS : La santé des réfugiés

Le réseau Réséda fédère plusieurs acteurs impliqués dans l'accès aux soins et d'accompagnement des personnes victimes de torture (Centre Primo Levi à Paris, Centre Osiris à Marseille, clinique MANA à Bordeaux), indispensables de par leur maîtrise des outils (connaissance des problématiques spécifiques de ce public, interprétariat).

- ✓ **Protéger les femmes vulnérables** : en mettant en place des structures d'hébergement spécifiques pour les femmes particulièrement vulnérables, victimes de violence ou de la traite des êtres humains. Dès 2018, 3 centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), 3 hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) et 1 centre provisoire d'hébergement pour les réfugiés (CPH) seront dédiés à ce public.

✓ **Mobiliser et valoriser l'engagement de la société civile** :

- Création de lieux d'échange entre les différents acteurs mobilisés pour l'intégration des réfugiés et en développant les plateformes numériques d'échanges permettant de soutenir des initiatives et des projets en faveur des réfugiés (insertion, emploi, formation, sports, culture...).
- Lancement d'une campagne nationale de service civique pour les réfugiés. Les citoyens souhaitant participer à l'accueil et l'intégration des réfugiés pourront mener des actions en leur faveur.

FOCUS : Réinventer les métiers d'arts avec des personnes réfugiées

L'association « La Fabrique nomade » valorise la reconnaissance des compétences d'artisans d'art réfugiés en France : potiers, ébénistes, brodeurs, tailleurs, sculpteurs, staffeur stucateurs etc. Soutenus par l'association, les artisans travaillent à la création d'une collection avec des designers français et sont accompagnés dans leur recherche d'emploi.

Permettre l'accueil en France de réfugiés dont l'arrivée est programmée par la France depuis les pays de transit

- ✓ **En réussissant l'intégration des réfugiés accueillis dans le cadre des programmes de réinstallation⁽¹⁾**, réfugiés syriens en provenance des camps de Turquie, du Liban ou de Jordanie, ou réfugiés venant de pays sub-sahariens présents dans les camps du Niger et du Tchad ou évacués de Libye par le HCR.
- ✓ **En ouvrant un « couloir humanitaire » pour l'accueil de 100 femmes issues des minorités religieuses d'Irak** sur une période deux ans. Elles bénéficieront d'une prise en charge en France avec un accompagnement psychologique et thérapeutique adapté.



Badrudeen AHMED MIZANE, 27 ans, Soudanais
Habite Le Mans
CDD en restauration

Je suis arrivé en France en 2015, et je me suis finalement installé au Mans. Pour moi, le plus important, c'est d'avoir trouvé un travail. Au Soudan, j'ai travaillé comme peintre-carrossier et maintenant, je suis dans la restauration. Je travaille comme plongeur mais je commence également à travailler en cuisine. J'aime beaucoup cet environnement professionnel. J'espère pouvoir continuer à découvrir le monde de la cuisine et un jour ouvrir mon propre restaurant.

Je souhaite rester au Mans, j'y ai rencontré des gens qui m'ont aidé au Relais (association). Je me fais des amis. J'ai vraiment envie de rester dans cette ville.

Mon conseil, c'est de trouver des bons conseillers pour aider dans les démarches et être guidé. J'ai eu cette chance et je souhaite la même chose à tous ceux qui veulent venir s'installer en France.

(1) La réinstallation désigne le fait d'organiser l'installation en France de personnes en besoin de protection et répondant aux critères de l'asile depuis des pays de premier accueil (par exemple Liban, Jordanie, Turquie, Niger et Tchad). Le Président de la République s'est engagé à réinstaller en France 10 000 réfugiés pour 2018/19.

V. Innover dans les méthodes

Aujourd'hui, la politique d'intégration repose quasi-exclusivement sur l'État et sur son principal opérateur, l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Demain, la mobilisation de l'ensemble des composantes de la société sera valorisée. C'est d'un travail partenarial soutenu que se dégageront les progrès attendus.

- Le recours aux outils numériques, notamment les MOOC (*massive online open courses*) permettra de compléter et d'approfondir les formations dispensées tant dans le domaine linguistique que dans le domaine civique. Plus largement, l'outil numérique est un outil puissant de mise en relation et d'accès à l'information et aux services. Cette offre est adaptée aux besoins d'un public connecté diversifié et normade.

FOCUS : Lab'R et applications numériques

La DI-AIR crée une plateforme numérique d'échanges entre praticiens et monde académique autour de la question de l'accueil et de l'intégration des réfugiés. Le Lab permettra de faire émerger idées, bonnes pratiques et synergies entre ses différents acteurs.

Au sein du Lab'R, une application numérique mettra en réseau l'ensemble des acteurs de l'accueil et de l'intégration. Du simple curieux au chercheur en passant par les collectivités, les associations, les administrations et les réfugiés eux-mêmes, cette application permettra de créer du lien pour agir.

Et un BRain, groupe de travail innovant, permettra à un collectif d'horizons différents (bénévole, chercheur, réfugié, administratif, etc.) de proposer sur un thème précis une solution qui peut prendre des formes diverses : scénario de MOOC, infographie, guide pratique, etc.

- Le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés lancera un appel à projet « 1 000 projets pour 1 000 réfugiés » pour aider à l'émergence de micro-projets portés par les 16-30 ans. En permettant à la jeunesse française de proposer des actions concrètes sur l'ensemble du territoire, le projet, lancé au second semestre 2018, contribuera à changer le regard sur les personnes réfugiées et ainsi participera à leur intégration dans la société française.

- La territorialisation de la politique d'intégration, indispensable pour que se déclinent concrètement les effets des mesures prises sur le terrain, répond au besoin de disposer de plus de moyens à l'échelon local. Un fonds de soutien pour l'animation des territoires permettra aux préfets de mobiliser les acteurs locaux, en particulier les collectivités locales, qui doivent être mieux soutenues et outillées.

FOCUS : Une démarche partenariale en Charente

La Préfecture de Charente a impulsé une dynamique partenariale à l'échelle du Département, en signant un protocole en faveur de l'insertion des personnes réfugiées. Les acteurs concernés (administrations, caisses d'allocations familiales, bailleurs sociaux, missions locales etc.) se sont engagés dans des actions concrètes : identification d'interlocuteurs et de dispositifs, nombre de logements à disposition etc.



Catherine LAHAYE, 63 ans, Camerounaise
Habite à Vitry-sur-Seine
Responsable d'une association d'insertion - écrivaine

J'ai quitté le Cameroun avec mon mari en 2001 pour venir en France. Passionnée de théâtre, j'en ai fait ma principale activité au Cameroun grâce à une maîtrise en art du théâtre. Dès mon arrivée en France, j'ai activement recherché un travail dans ce domaine. Sur les conseils de l'agence Pôle Emploi, j'ai créé en 2003 une association proposant des ateliers de théâtre accessible à tous les habitants de Vitry-sur-Seine, où j'habite avec mon mari et mes enfants.

Je suis très impliquée dans le développement de cette association. J'y contribue en tant que bénévole tout en travaillant dans un centre socio-culturel dédié à l'appui scolaire. Je suis devenue directrice de cette association en 2010, je m'investis pleinement dans son déploiement et je multiplie les actions d'accompagnement social et professionnel en direction des habitants de Vitry-sur-Seine, et en particulier les femmes. Aujourd'hui, je consacre ma motivation et mon énergie au service des personnes dans le besoin.